

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### DÉCLARATION DE DÉCISION FAVORABLE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU CANADA CONCERNANT LE PROJET ROSE LITHIUM-TANTALE DE CORPORATION LITHIUM ÉLÉMENTS CRITIQUES

**Le 11 août 2021** - MONTRÉAL, QUÉBEC - Corporation Lithium Éléments Critiques (la « **Société** » ou « **Critical Éléments** ») (TSX-V: CRE) (US OTCQX: CRECF) (FSE: F12) est heureuse d'annoncer qu'elle a reçu une décision d'évaluation environnementale favorable pour son projet Rose lithium-tantale (le « **Projet Rose lithium-tantale** » ou le « **Projet** »). Dans sa déclaration de décision, qui inclut les conditions auxquelles devra se soumettre la Société, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique confirme que le Projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants lorsque les mesures d'atténuation sont prises en compte. Il s'agit d'une étape importante dans le développement du Projet. [Le communiqué de presse du Ministre est disponible pour consultation sur le site de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada.](#)

En effet, il ne reste maintenant qu'à terminer le processus provincial, qui se déroule parallèlement au processus fédéral. Conformément à la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (CBJNQ), l'évaluation environnementale provinciale est gérée conjointement par le gouvernement de la Nation crie et le gouvernement du Québec sous l'égide du Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (« **COMEX** »). L'évaluation provinciale est déjà bien avancée, tel que mentionné dans le [communiqué de presse de la Société publié le 8 mars 2021](#) et dans le [communiqué de presse de la Société publié 18 juin 2021](#).

Conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, 2012* (LCEE 2012), une évaluation environnementale fut complétée pour le Projet sous la responsabilité du comité conjoint d'évaluation formé par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et le Gouvernement de la Nation Crie (le « **Comité** »). Il s'agit de la première évaluation environnementale rédigée conjointement par le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nation crie. Le Comité a pris en compte les commentaires recueillis lors des consultations menées auprès des Nations Cries d'Eastmain, de Nemaska, de Waskaganish et de Waswanipi, ainsi que du public en général, de même que les avis techniques de divers ministères et organismes gouvernementaux. La Société avait déposé son étude d'impact sur l'environnement pour le Projet en août 2017. Tout au long du processus d'évaluation, la Société a fourni aux autorités compétentes diverses informations additionnelles afin de leur permettre de compléter leur analyse. Afin de tenir compte des circonstances découlant de la pandémie de la COVID-19 et de ses impacts sur les communautés cries consultées, le délai de délivrance de la déclaration de décision pour le Projet a été prolongé par le Ministre, qui a finalement rendu sa déclaration de décision publique le 10 août 2021.

Nous sommes reconnaissants envers les employés gouvernementaux impliqués dans le processus d'autorisation sous l'égide du Comité, notamment compte tenu des circonstances particulières dans lesquelles les travaux se sont déroulés dans les derniers mois en raison de la pandémie de la COVID-19. Nous remercions également l'ensemble des parties prenantes, et particulièrement les parties prenantes cries, qui ont participé au processus fédéral et ont ainsi permis de bonifier le Projet tant d'un point de vue environnemental que social.

« Nous sommes très heureux de la décision rendue concernant le processus d'évaluation d'impact environnemental du projet minier Rose Lithium-Tantale, qui nous rapproche du jour où pourrons aller de l'avant. Critical Éléments a fait des relations avec les parties prenantes une priorité depuis le début de l'existence de la Société. Nous sommes emballés à l'idée de pouvoir bientôt concrétiser les projets que nous avons pour le territoire de la Baie-James Eeyou Istchee. », souligne Jean-Sébastien Lavallée, chef de la direction de Critical Éléments.

La propriété Rose lithium-tantale (où est proposé le Projet Rose lithium-tantale) est située dans la région administrative du nord du Québec, sur le territoire de la Baie-James Eeyou Istchee, sur des terres de catégorie III, sur les terres traditionnelles de la Nation crie d'Eastmain. Critical Éléments a toujours pensé le développement du Projet selon une approche de développement durable, en tenant compte des activités traditionnelles crie et en maximisant les retombées économiques et le développement social pour les Crie. [La Nation crie d'Eastmain, le Grand Conseil des Crie \(Eeyou Istchee\), le Gouvernement de la Nation crie et Critical Elements ont annoncé la signature d'une entente sur les répercussions et les avantages, intitulée l'Entente Pikhuutaau \(l' « Entente Pikhuutaau »\), en juillet 2019.](#) L'annonce de la décision d'évaluation environnementale favorable permettra à la Société d'entamer de manière plus concrète la mise en œuvre de l'Entente Pikhuutaau, qui prévoit la mise en œuvre des occasions de formation, d'emplois et d'affaires pour les Crie, et particulièrement les Crie d'Eastmain, dans le cadre du Projet, ainsi que la collaboration et la participation des parties crie avec Critical Éléments dans la surveillance environnementale durant toutes les phases du Projet. L'Entente Pikhuutaau assure également des retombées financières à long terme pour les parties crie, conformément à la Politique minière de la Nation crie et à l'approche adoptée par Critical Éléments de développer le Projet tout en assurant la promotion du développement économique et social des Crie d'une manière qui soit avantageuse pour toutes les parties.

La Société poursuit le travail requis afin de terminer le processus provincial et souhaite être en mesure d'en annoncer le dénouement prochainement. En effet, une fois la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social du Projet complétée, le COMEX transmettra sa recommandation quant à l'autorisation du Projet par les autorités provinciales.

#### **À PROPOS DE CORPORATION LITHIUM ÉLÉMENTS CRITIQUES**

Corporation Lithium Éléments Critiques aspire à devenir un important fournisseur responsable de lithium pour les industries florissantes des véhicules électriques et des systèmes de stockage d'énergie. À cette fin, Critical Éléments fait progresser le Projet de lithium Rose de haute pureté détenu à 100 % au Québec. Rose est notre premier projet de lithium en développement dans un portefeuille de terrains très prometteur de plus de 700 kilomètres carrés. En 2017, la Société a réalisé une étude de faisabilité sur Rose Phase 1 pour la production de concentré de spodumène de haute qualité. Le taux de rendement interne du Projet est estimé à 34,9 % après impôts et la valeur actuelle nette estimée à 726 millions \$ CA à un taux d'escompte de 8 %. Les paramètres des coûts d'investissement ont été confirmés en 2019 par le Groupe Primero dans le cadre d'un prix maximum garanti dans le cadre du contrat d'implication anticipée de l'entrepreneur, en prélude à un processus d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction. L'ingénierie détaillée de la phase I devrait se terminer cette année, car nous réalisons également des études techniques pour la phase II, la conversion du concentré de spodumène en hydroxyde de lithium de haute qualité. À notre avis, le Québec est stratégiquement bien positionné pour les marchés américains et européens et possède des infrastructures exceptionnelles, notamment un réseau électrique à faible coût et à faible émission de carbone comportant 93 % d'hydroélectricité. Nous avons une relation solide et formalisée avec la Nation crie.

#### **RENSEIGNEMENTS :**

Jean-Sébastien Lavallée, P. Géo.  
Chef de la direction  
819-354-5146  
jslavallee@cecorp.ca  
[www.cecorp.ca](http://www.cecorp.ca)

## Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient de l'« information prospective » au sens de la législation en valeurs mobilières applicable au Canada. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « perspective », « prévision », « estimer », « croire », « avoir l'intention de », « prévoir » ou « projeter », ou leur négatif ou des variantes de ces mots, expressions ou déclarations sur lesquels des interventions, des événements et des résultats « peuvent », « pourraient », « devraient » ou « seront » prises, se produiront ou pourront être réalisés. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse incluent, notamment, des énoncés concernant l'approbation du Projet, le processus provincial, les estimations des réserves et des ressources minérales, la réalisation des estimations des réserves et des ressources minérales, les estimations des coûts en capital et des coûts d'exploitation, la durée de vie estimative du Projet et de la mine, la construction de la mine du Projet et des infrastructures associées, le calendrier et l'ampleur de la production future, les coûts de production, le succès des activités d'exploitation minière, la capacité d'obtenir les permis dans les délais prévus, l'envergure et le classement du Projet une fois en production, les estimations en matière de rendement économique, les impacts sur l'environnement, la communauté et le milieu social, le marché du lithium et du tantale et les prix de vente, la conclusion d'ententes de type « off-take » et les acheteurs du produit, l'évaluation environnementale et les permis s'y rattachant, la possibilité d'obtenir du financement à des conditions acceptables, les opportunités pour optimiser le Projet à court et long terme, et la continuité quant au dialogue et la qualité des relations avec les communautés locales et les parties prenantes. Les énoncés prospectifs sont basés sur des présomptions qui, de l'opinion de la direction, sont raisonnables au moment où de tels énoncés sont faits. Aucune assurance ne peut être donnée quant à l'exactitude de ces énoncés prospectifs puisque les événements futurs ou résultats réels de la compagnie pourraient différer considérablement de ceux qui sont décrits dans ces énoncés prospectifs. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs.

Bien que la Société ait tenté de répertorier les facteurs importants par suite desquels les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs, il peut y avoir d'autres facteurs par suite desquels les résultats pourraient différer de ceux prévus, estimés ou escomptés. Les facteurs par suite desquels les résultats pourraient différer considérablement de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs inclus, sans s'y limiter : l'approbation du Projet, le processus provincial, le succès de la Société, d'obtenir des sources de financement suffisantes pour avancer et compléter le Projet, les incertitudes liées aux estimations des ressources et des réserves minérales que possède la Société, les incertitudes liées à l'offre et la demande mondiale pour le lithium et le tantale ainsi que le marché et le prix de vente, les incertitudes liées à la possibilité de conclure des ententes de type « off-take » et des contrats d'approvisionnement, les incertitudes liées aux impacts sociaux, communautaires et environnementaux, les incertitudes liées aux opportunités d'optimisation du Projet, ainsi que les facteurs de risque énoncés dans le rapport de gestion de la Société pour l'année financière se terminant le 31 août 2020, la notice annuelle de la Société datée du 3 août 2021 ou tout autre document d'information pouvant être consulté sous le profil SEDAR de la Société à [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Les renseignements prospectifs qui figurent dans les présentes sont donnés en date du présent communiqué de presse et la Société n'assume aucune obligation de les mettre à jour, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, de faits ou de résultats futurs ou pour toute autre raison, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Ni la Bourse de croissance du TSX ni les autorités réglementaires  
(telles que définies par les politiques de la Bourse de croissance du TSX)  
n'ont accepté de responsabilité pour l'exactitude et la précision du présent communiqué.